

22 Janvier 2018

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

lundi 22 janvier 2018

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 4

CHARTRE DE QUALITÉ POUR LES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

VALIDE le projet de la Charte de qualité pour les assistants maternels, élaborée en partenariat avec la CAF, la MSA et la Pmi.

HABILITE le Président à la signer.

PRECISE que dès lors qu'une nouvelle MAM ouvrira, la charte sera complétée par les coordonnées de la MAM et la signature des assistants maternels concernés.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
Imc120388-DE-1-1
Publication le 24/01/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 5

DISPOSITIF À DESTINATION DES JEUNES BÉNÉFICIAIRES DE L'AMENDMENT CRETON PAR DES ACCOMPAGNEMENTS INCLUSIFS ET PERSONNALISÉS

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,

DECIDE, de lancer l'expérimentation du projet 2A, présenté par l'ADAPEI de la Sarthe et l'APAJH 72-53, conformément aux actions A1.3, A2.1 et B6 .1 retenues dans Schéma Départemental Unique d'organisation Sociale et Médico-Sociale 2015-2019 du Département.

PRECISE, que le financement du dispositif se fera par redéploiement, sans surcoût pour le Département.

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir avec les associations de l'ADAPEI de la Sarthe et de l'APAJH 72-53.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
Imc119016-DE-1-1
Publication le 24/01/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 6

ACTUALISATION DE LA FICHE D'AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser l'actualisation de la fiche d'aide à l'investissement pour les établissements publics et privés pour personnes âgées dépendantes afin d'intégrer le principe de cofinancement entre communes et, sous certaines conditions, la participation d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal, conformément à l'annexe jointe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
Imc120310-DE-1-1

Publication le 24/01/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 7

AVENANTS CCAS 2018 - INSERTION

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et des dispositions votées lors de la Décision Modificative du 16 octobre 2017.
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer les avenants 2018 à la convention de partenariat triennale entre le Département et les CCAS d'Allonnes, de Montval-sur-Loir, et de la Flèche joints en annexe ;

HABILITE le Président à signer la convention expérimentale avec l'organisme TARMAC EMPLOI pour 14 places RSA et un montant maximal de 9 800 € pour l'année 2018 ;

HABILITE le Président à signer la convention d'actualisation du guide de l'insertion de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Le Mans Métropole/Pays du Mans.

PRECISE que les dépenses s'imputeront sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2018.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
lmc120380-DE-1-1

Publication le 24/01/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

CCAS	
Imputation : ch. 017 –6568-561 (LC 16020)	
Budget prévisionnel 2018	450 000 €
Montant nouveaux engagements	436 355 €
Disponible	13 645 €

INSERTION	
Imputation : ch. 017 – 6568-564 (LC16029 IAE AI ETTI)	
Budget prévisionnel 2018	79 000 €
Montant des engagements pris précédemment	60 100 €
Montant des engagements prévisionnels 34	9 800 €
Disponible	9 100 €

lundi 22 janvier 2018

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 10

CONVENTION DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE TRÈS DÉGRADÉ, NON
DÉCENT ET DE PRÉVENTION DES RISQUES
TECHNOLOGIQUES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer avec l'Anah et la Caisse d'allocations familiales de la Sarthe, la convention du Programme d'intérêt général (PIG) de lutte contre l'habitat indigne, très dégradé, non décent et de prévention des risques technologiques pour la période 2018-2020, fixant les objectifs de traitement des dysfonctionnements dans les logements du parc privé ainsi que les engagements financiers des partenaires pour le suivi-animation de l'opération et les travaux réalisés dans les logements, sous réserve du vote des crédits correspondants lors du vote du budget primitif pour l'exercice 2018.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
Imc120384-DE-1-1

Publication le 24/01/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 11

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT - CONVENTION POUR LES EXPERTISES DE LOGEMENT

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L16-12-1 du Code général des collectivités territoriales autorisant les engagements, liquidations et mandatement sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la décision modificative du 16 Octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention pour l'expertise de logements dans le cadre des activités du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) annexée à la présente délibération avec l'opérateur Solidaires pour l'Habitat de la Sarthe (SOLIHA) pour l'exercice 2018.

DECIDE de fixer le coût du diagnostic à la même hauteur qu'en 2017, soit 300 € nets (prestation non soumise à la TVA), dans la limite de 40 prestations, soit un coût total maximum de 12 000 €, sous réserve du vote des crédits correspondants lors du vote du budget primitif pour l'exercice 2018.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
Imc120385-DE-1-1
Publication le 24/01/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 12

**FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT -
ACTUALISATION DES BARÈMES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
POUR L'EXERCICE 2018**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ADOpte l'actualisation du Règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement de la Sarthe portant une augmentation de 2% des plafonds de la moyenne économique et du reste pour vivre indiqués dans le document joint en annexe à la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2018.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
Imc120381-DE-1-1

Publication le 24/01/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

DÉLIBÉRATION N° 13

MISE EN ŒUVRE DU PLAN NUMÉRIQUE COLLÈGE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandate-
ments sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative
du 16 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention opérationnelle technique et tripartite avec le
Département, le Rectorat et les collèges prévus au plan numérique, jointe en annexe, relative à la
mise en œuvre du volet numérique du Plan Collège.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
lmc120530-DE-1-1

Publication le 24/01/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 15

ASSAINISSEMENT DES PLATES-FORMES ROUTIÈRES PROGRAMME PRÉALABLE 2018

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la décision modificative du 16 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le programme préalable d'assainissement des plates-formes routières détaillé dans le tableau joint pour un montant de **827 700 € TTC**.

HABILITE le Président à signer les actes correspondants.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
Imc120377-DE-1-1

Publication le 24/01/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 16

AVIS DE MODIFICATION DE LIMITE COMMUNALE ET CANTONALE - LE MANS - ALLONNES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable à la modification de la limite communale et cantonale sur le secteur de la Croix Georgette pour faciliter la réalisation d'un projet de logements par Sarthe Habitat à cheval sur les deux communes.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
Imc120687-DE-1-1
Publication le 24/01/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 17

DÉVIATION DE SAINT CALAIS - CESSIONS DE PARCELLES DÉPARTEMENTALES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2017,
Vu l'article L. 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu les consultations du Pôle d'Évaluations Domaniales,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE la cession des terrains départementaux suivants sur la commune de Conflans-sur-Anille, extraits de la parcelle section D n° 469 :

- 1 039 m² à Monsieur Olivier FRESNAY au prix de 0,15 € le m²,
- 823 m² à Madame Félicie CATALANO, épouse JARGUENEAU au prix de 0,15 € le m²,
- 521 m² aux consorts SAUSSEREAU au prix de 0,15 € le m².

PRÉCISE que ces cessions feront l'objet d'actes rédigés en la forme administrative reçus et authentifiés par le Président du Conseil départemental.

PRÉCISE que les frais de géomètre seront pris en charge par le Département et les frais de publication par les acquéreurs.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes administratifs à intervenir et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
Imc120317-DE-1-1

Publication le 24/01/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 18

ACQUISITION DE TROIS PARCELLES SUR LA COMMUNE DE BOULOIRE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'acquérir sur la commune de Bouloire au prix de 25 €/m², les trois parcelles de terrain cadastrées section AE n° 148 d'une superficie de 312 m² appartenant à Madame PIETRAIN, et section AE n° 149 et n° 150 de surfaces respectives de 515 et 511 m² appartenant à Monsieur et Madame CHATELLIER, représentant une surface totale de 1 338 m² pour un coût global de 33 450 €.

PRÉCISE que l'acte d'acquisition PIETRAIN sera reçu et authentifié par le Département en la forme administrative.

PRÉCISE que l'acte d'acquisition CHATELLIER sera confié à Maître BOUVET, notaire au Mans.

Les frais de publications seront à la charge du Département en qualité d'acquéreur.

AUTORISE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte administratif d'acquisition à intervenir ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
lmc120329-DE-1-1

Publication le 24/01/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 19

CESSION DE L'ANCIEN CENTRE D'EXPLOITATION DE LA CHARTRE-SUR-LE LOIR

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2017,
Vu l'article L. 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu l'avis des Domaines en date du 25 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PRONONCE la désaffectation des parcelles section AM n° 47 et n° 48 qui ne sont plus affectées aux services d'exploitation de la route

DECIDE le déclassement du domaine public départemental.

AUTORISE la cession des parcelles cadastrées section AM n° 47 et n° 48, d'une superficie totale de 1 011 m², au profit de Monsieur RAMAUGE, moyennant le prix de 47 000 €.

PRÉCISE que les frais de publication seront à la charge de l'acquéreur.

PRÉCISE que cette cession fera l'objet d'un acte administratif reçu et authentifié par le Président du Département de la Sarthe.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte à intervenir et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
Imc120316-DE-1-1

Publication le 24/01/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 22

MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS VALLÉE DE LA SARTHE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts du Pays Vallée de la Sarthe en son article 2.2 qui introduit une compétence optionnelle d'élaboration animation et suivi du Plan Climat Air Energie Territorial.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
Imc120312-DE-1-1
Publication le 24/01/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 24

**AVENANT N°1 AU CONTRAT DE PROJET ETAT RÉGION -
CPER 2015 2020 POUR LE VOLET ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR RECHERCHE INNOVATION**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base de crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'application pour le volet ESRI Enseignement supérieur Recherche Innovation du CPER 2015 2020

AUTORISE le Président à le signer.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
Imc120315-DE-1-1

Publication le 24/01/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 30

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION RÉGISSANT LE
TRANSFERT DE COMPÉTENCES TRANSPORTS ENTRE LA
RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE ET LE DÉPARTEMENT DE LA
SARTHE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Frédéric BEAUCHEF, M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à la convention de transfert des compétences transports entre la Région et le Département de la Sarthe présenté en annexe ;

AUTORISE le Président à le signer.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
Imc120324-DE-1-1

Publication le 24/01/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 35

VENTE DES LOCAUX DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE CONNERRÉ

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

M. Christophe CHAUDUN, Maire de Connerré, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'estimation de France Domaine,
Vu la délibération de la Commune de Connerré,
Considérant l'article L. 1612-1 du C.G.C.T. autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

CONSTATE que les locaux de l'ancienne gendarmerie de Connerré ne sont plus affectés à un service public, ni à l'usage du public.

DECIDE le déclassement du Domaine public de ces locaux.

AUTORISE la vente des locaux de l'ancienne gendarmerie cadastrée section AC n° 95 d'une superficie de 2 795 m², à un prix de 100 000 € net vendeur à la Commune de Connerré.

PRÉCISE que l'acte de vente sera rédigé par le Département en la forme administrative, et que les frais de publication seront supportés par la commune.

AUTORISE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
lmc120094-DE-1-1

Publication le 24/01/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

lundi 22 janvier 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 36

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Christophe CHAUDUN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Emmanuel FRANCO, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS.

Absents : M. Yves CALIPPE.

Procurations:

Résultat du vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, déléguée communautaire de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes mancelles, M. Frédéric BEAUCHEF, Président de la Communauté de communes du Maine Saosnois, Mme Véronique CANTIN, Présidente de la Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe, ne prennent part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Considérant l'article L1612-1 du CGCT autorisant les engagements, liquidations et mandatements sur la base des crédits antérieurs et les dispositions votées lors de la Décision modificative du 16 octobre 2017,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

FINALISER LES ENGAGEMENTS EN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Développement économique : Parcs d'Activités d'Intérêt Départemental (PAID)

Retrait du Département de deux Syndicats Mixtes PAID :

AUTORISE le retrait du Département du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Promotion du Parc d'Activités d'Intérêt Départemental de l'échangeur de Maresché ainsi que du Syndicat Mixte du Parc d'Activités Départemental du Pays de l'Huisne Sarthoise - PAID des Ajeux Le Coutier,

APPROUVE les termes des conventions de liquidation correspondantes et jointes en annexe,

SOLLICITE Monsieur le Préfet aux fins d'obtention d'un arrêté constatant le retrait définitif du Département de la gouvernance et financement desdits syndicats rétroactivement au 1^{er} janvier 2018

AUTORISE le Président à signer tout acte de gestion relevant de ces décisions.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 24/01/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180122-
lmc120445-DE-1-1

Publication le 24/01/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX